

Je dois dire aux pêcheurs du Québec que s'il y a coupures du budget, ce n'est pas seulement dans la province de Québec, c'est dans toutes les autres provinces des Maritimes. Nous intervenons et je compte bien que les autres députés du gouvernement puissent faire de même et parler fort pour que les pêcheurs puissent obtenir justice de ce nouveau gouvernement. Je désire maintenant parler de l'entrée dans le golfe des gros chalutiers. Monsieur le président, qu'il soit dit tout d'abord que les gestes posés par l'honorable ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath), depuis qu'il est ministre de ce gouvernement, n'ont pas contribué à rétablir l'équilibre dans la bataille de l'unité nationale. Depuis 1970 que le gouvernement précédent fait des efforts pour rétablir les stocks de poissons dans le golfe Saint-Laurent et dans tout l'Est du Canada, et il l'a montré en établissant une zone de 200 milles. De plus, en 1976, l'honorable député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc), voyant que la situation était devenue tragique et qu'il ne restait plus dans le golfe que la petite morue de 15 à 18 pouces, a interdit l'accès au golfe des gros chalutiers.

Dans un intervalle de trois ans, monsieur le président, nous voyons aujourd'hui les pêcheurs prendre de la morue de 25, 30, 40 pouces, ce qui ne s'était pas produit depuis au moins une quinzaine d'années. Le gouvernement fédéral a dû pour cela réduire les contingents dans le golfe Saint-Laurent et durant quelques années réduire même la durée de la saison de la pêche. Nous avons mis en place des programmes de 2c. et 3c. la livre pour pouvoir subventionner les pêcheurs, pour aider les transformateurs de poissons et les usines de traitement, et même pour subventionner les gros chalutiers en vue de les équiper pour aller dans la zone de 200 milles.

Ces programmes ont coûté aux contribuables canadiens la somme de 117 millions de dollars en quatre ans. Mais cela a été profitable. Nous avons augmenté les stocks de morue dans le golfe Saint-Laurent mais voilà qu'avec ce nouveau ministre, on ouvre la porte du golfe pour laisser entrer le requin de ces grosses compagnies de finance, de ces grosses compagnies de transformation de poisson de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse.

La déclaration du 27 août de l'honorable ministre a pris tout le monde par surprise. Peu importe ce qu'a dit l'honorable ministre à la Chambre, qu'il y ait eu consultation, je dis que cette déclaration a pris tout le monde par surprise. Peut-être que cela n'a pris ni la National Products ni la Nickelson ni peut-être le député de South Shore (M. Crouse) par surprise, mais le reste des Canadiens, oui. Le ministre déclare à la Chambre que les provinces ont été consultées, et cela par l'entremise du comité consultatif du poisson de fond à une assemblée tenue à Saint-Jean, Terre-Neuve, le 11 juillet. Le ministre, ses fonctionnaires et quelques députés progressistes conservateurs du sud de la Nouvelle-Écosse semblent donner une drôle d'interprétation au procès-verbal de la réunion du comité consultatif que l'honorable ministre a cité à ce comité hier soir, et en accusant aussi un représentant du gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick de ne pas avoir informé son ministre qu'il y avait eu consultations lors de cette réunion. Le représentant du gouvernement du Nouveau-Brunswick aura sans doute l'occasion de lire le compte rendu officiel

### Les subsides

des *Débats* d'hier soir et celui d'aujourd'hui et de répondre à l'honorable ministre.

J'ai été un peu déçu hier soir lorsque l'honorable ministre a accusé un fonctionnaire de ne pas avoir fait son travail. Et je me suis dit, s'il accuse un fonctionnaire du gouvernement du Nouveau-Brunswick de ne pas avoir fait son devoir, demain ce sera peut être le gouvernement du Québec ou de l'Île-du-Prince-Édouard. Donc ce matin, j'ai communiqué avec le gouvernement de la province de Québec, monsieur le président, relativement à l'interprétation du procès-verbal de l'assemblée du 11 juillet qui s'est tenue à Saint-Jean de Terre-Neuve.

Pour les gens qui ne sont pas au courant de la situation, et je vois que de nombreux étudiants sont dans les tribunes aujourd'hui, je résumerai les faits. Le 27 août, l'honorable ministre a déclaré qu'il y avait un surplus de 10,000 tonnes métriques de disponibles aux pêcheurs dans le golfe Saint Laurent, et à la même occasion, il annonçait que 6,000 tonnes devaient être attribuées aux grands chalutiers de 100 pieds et plus. C'est le dernier volet de ce communiqué qui a pris tout le monde par surprise.

Or, le ministre se défend, comme en fait foi le procès-verbal, à la page 2, et je cite:

Les membres sont dans l'ensemble en faveur d'une augmentation du TPA actuel; cependant, la possibilité d'une augmentation du TPA et les allocations aux bateaux de plus et de moins de 100 pieds font apparaître des opinions contradictoires.

Monsieur, le ministre, s'il appelle cela consultation avec le Québec, je me demande ce qu'est une consultation. Et à 12 heures 45 ce midi, l'honorable ministre, répondant à une question d'un député du Nouveau parti démocratique sur le prix du poisson salé, disait qu'il devait y avoir consultation avec les provinces, et même un consensus avant de faire certains changements. Je suis d'accord avec lui. C'est cette politique qui doit être suivie. Mais elle n'a pas été suivie lorsqu'il s'est agi de faire entrer dans le golfe Saint-Laurent des gros chalutiers de 100 pieds et plus, monsieur le président. Et voici la communication que j'ai reçue ce matin du représentant du gouvernement de la province de Québec, M. Bourque, qui était au comité. Il m'a dit ceci, et je cite:

Nous avons discuté d'une augmentation du 4T, de 36,000 à 46,000 tonnes.

C'est un représentant de l'industrie des pêches du Québec, M. Richard Lapointe, qui en a fait la proposition. Un consensus a bien été obtenu pour augmenter le contingent de 36,000 à 46,000 tonnes, mais pas pour la répartition du contingent et le rapport en fait état. Par la suite, il n'y a eu aucune consultation concernant la répartition et c'est pourquoi le gouvernement du Québec a fait des représentations en date du 5 septembre 1979, dans un télégramme adressé à l'honorable James McGrath, et voici le texte du télégramme.

DE: Rodrigue Tremblay, ministre de l'Industrie et du Commerce

A: James McGrath, ministre des Pêches et des Océans.

DATE: le 5 septembre 1979.

Nous nous réjouissons de l'augmentation du contingent de 4T et 4Vn de 10,000 tonnes métriques de morue dont nous avons appris la nouvelle par votre communiqué du 27 août 1979.

D'autre part, nous nous opposons à ce qu'une partie de ces 10,000 tonnes métriques de morue soit attribuée à des bateaux de plus de 100 pieds dont le port d'attache est à l'extérieur du golfe Saint-Laurent.

Cette flotte de navires de plus de 100 pieds, basée à l'extérieur du golfe Saint-Laurent, a bénéficié d'une augmentation de contingents de morue très importante dans le 4VSW et a connu de bons résultats dans leurs opérations dans 2J3KL depuis le début de 1979.